

Cela dit, nous nous soucions de ce genre de considérations. Nous nous en préoccupons. Nous savons que dans certains cas, les décisions financières ont des répercussions économiques. Elles pourraient également avoir des répercussions écologiques. Voilà le genre de considérations dont nous devons tenir compte en instituant ou en concevant une nouvelle loi sur l'évaluation environnementale.

En ce qui concerne les politiques et les programmes, nous pensons qu'il devrait également y avoir un processus d'évaluation. Nous ne croyons cependant pas que ce processus devrait être identique à celui qui porte sur les projets.

Ce sont des questions intéressantes et fondamentales. Le Parlement devra les aborder quand il sera saisi du projet d'une nouvelle loi.

M. le vice-président: La dernière question ou observation viendra du député de Davenport.

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le ministre d'avoir participé au débat sur l'environnement, dans une journée d'Opposition, parce que c'est la première fois, probablement, à partir du mois de novembre 1984, qu'un ministre de l'Environnement a participé à une journée d'Opposition sur ce sujet. Je le félicite vraiment.

Je voudrais lui poser une question qui suit la dernière. C'est-à-dire: Quand le gouvernement, dont le ministre fait partie, donnera-t-il le mandat de la protection de l'environnement et de la promotion de développement soutenable, la préoccupation et le mandat de chaque ministère fédéral? Je ne parle pas d'un système d'évaluation, mais je parle d'un mandat de chaque ministère.

En conséquence de cette question, je voudrais aussi lui demander s'il est d'accord avec l'esprit et la substance de la politique de mégaprojets de l'énergie, qui sont maintenant proposés par son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Epp).

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je remercie le jet de courtoisie que vient d'avoir le député à mon endroit et lui sais gré de l'avoir reconnu. Je crois que c'est très important que le ministre de l'Environnement soit présent à ces débats qui nous donnent l'occasion d'aller plus loin que les simples questions et réponses à la période des Questions orales et qui permettent d'échanger sur les intentions du gouvernement sur les projets qui viennent.

Les crédits

Ceci étant dit, pour la première partie de la question, le comité interministériel que je préside sur l'environnement a, je crois, comme première responsabilité, de proposer au gouvernement l'adoption de nouvelles règles sur le processus décisionnel du gouvernement.

Je crois qu'il est important qu'en vertu d'un nouveau cadre décisionnel, chaque ministère ait une responsabilité première vis-à-vis de l'environnement. Je partage l'opinion exprimée par le député que l'environnement ne devrait pas et ne devra jamais être la seule préoccupation du ministère de l'Environnement. C'est une préoccupation fondamentale qui s'inscrit au cœur même de la responsabilité gouvernementale et il faut que cela se traduise par l'adoption d'un nouveau processus décisionnel qui permette à chaque ministère de jouer à plein son rôle et d'assumer ses responsabilités. Nous sommes conscients du fait que cette façon de voir les choses implique des changements radicaux et qu'au fond, ce que la situation nous demande, c'est d'apporter des altérations et des mutations fondamentales à la façon dont les gouvernements fonctionnent. Il s'agit de bouleverser les attitudes bureaucratiques. Il s'agit aussi, encore plus difficile certainement, de modifier des attitudes politiques.

C'est à cela que nous en sommes et j'ai l'intention—c'est commencé—de proposer au Cabinet des modifications et un cadre décisionnel.

Deuxièmement, le député a fait référence à des politiques énergétiques énoncées par mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le problème de l'énergie, qu'on le veuille ou pas, est un problème qui est au cœur des préoccupations environnementales. Il n'y aura pas de solution environnementale au véritable problème que nous vivons, problème du réchauffement global, problème de l'amincissement de la couche d'ozone, il n'y aura pas de solution à ces grandes difficultés qui ne passera pas par une redéfinition des politiques de l'énergie.

Mon collègue est tout à fait d'accord avec moi qui participe aux travaux du Comité interministériel sur l'environnement, savoir que les politiques de l'énergie ont des répercussions immédiates sur l'environnement, mais encore plus grave, à long terme, sur la façon dont nous nous comportons vis-à-vis de l'écosystème et du patrimoine naturel. Cela signifie d'une part que nous vivons une sorte de conflit, et que d'autre part, nous devons le résoudre par des politiques audacieuses qui vont porter un regard sur l'avenir.